

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-14-0603 du 01/04/2014

Arrêté du 19 février 2014

ARRETE PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE N° 119/2013 IDIV DU 05/12/2013
(MUTATION D'INSPECTEURS DIVISIONNAIRES DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE)

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte modification de l'arrêté n° 119/2013 IDIV du 05/12/2013 (mutation d'inspecteurs divisionnaires des finances publiques hors classe).

Date d'application : 19/02/2014

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ N° 119/2013 IDIV DU 05/12/2013 (MUTATION D'INSPECTEURS DIVISIONNAIRES DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE).....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ N° 119/2013 IDIV DU 05/12/2013
(MUTATION D'INSPECTEURS DIVISIONNAIRES DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie et des finances

ARRÊTÉ n° 22/2014 – IDIV du 19/02/2014

portant modification de l'arrêté n° 119/2013 IDIV du 05/12/2013
(mutation d'inspecteurs divisionnaires des finances publiques hors classe)

Le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 26 décembre 2011 relatif au classement des postes comptables de la direction générale des finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 23 novembre 2012 portant fixation des cautionnements à constituer par les comptables de la direction générale des finances publiques ;
- Vu l'avis de la commission administrative paritaire n° 3 de la direction générale des finances publiques des 19 et 20 novembre 2013 ;
- Vu la liste des candidats admis à la sélection au grade d'administrateur des finances publiques adjoint organisée au titre du TA 2014 ;

ARRÊTE

Article premier

Les dispositions de l'arrêté du 5 décembre 2013 portant mutation de Madame Françoise BOST au service des impôts des entreprises de Paris 12^{ème} Bel Air (catégorie C2) le 15 juin 2014, sont rapportées.

Article 2

Madame Françoise BOST (n° DGFIP 133171), inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe 3^{ème} échelon, rang du 01/06/2012 est maintenue sur son poste en qualité de comptable du service des impôts des particuliers de Reims Nord (catégorie C2) jusqu'au 31 août 2014.

Article 3

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 19 FÉVRIER 2014

POUR LE MINISTRE CHARGÉ DU BUDGET,
L'ADMINISTRATRICE CIVILE,
CHEF DU BUREAU RH-1B,

CÉLINE CASTELEYN